

17120

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CN.14/IE/3
11 août 1964

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cycle d'études sur les zones industrielles
Addis-Abéba, 15-24 juin 1964

REALISATION DANS LE DOMAINE DES ZONES
INDUSTRIELLES EN REPUBLIQUE ARABE UNIE

Jusqu'ici les zones industrielles ont fait l'objet en République Arabe Unie de premières mesures, de plans ou parfois seulement de déclarations d'intention. Toutefois, l'expansion prévue est d'une envergure qui justifie un examen attentif du contenu du projet. C'est là notre propos dans le présent document, qui comprend trois titres principaux :

- A. Plans pour le développement d'une zone de tannerie de plus de 50 hectares de surface dans les faubourgs du Caire, qui représentera, d'après les estimations actuelles, un investissement total de huit millions de livres égyptiennes;
- B. Projet de zones industrielles à Mansoora, à 130 km. au nord du Caire et à Beniswef, à 124 km. au sud du Caire. D'après une estimation préliminaire, les investissements seraient de l'ordre de 600.000 livres égyptiennes pour chacune des deux zones;
- C. Bref aperçu d'un vaste programme actuellement envisagé pour l'aménagement de domaines et zones industriels qui pourrait comprendre jusqu'à 120 zones de différentes dimensions réparties sur l'ensemble du pays.

A. Coopérative de tannerie industrielle du Caire (CITC)

La CITC est l'un des organismes semi-autonomes établis et financés par l'intermédiaire de l'Organisation générale égyptienne pour la production coopérative et les petites industries. Celle-ci a la charge des coopératives industrielles et des petites industries et fait partie du ministère de l'industrie.

C'est la CITC qui doit créer la zone de tannerie et qui est actuellement responsable, entre autres choses, du fonctionnement des grandes tanneries qui ont été nationalisées il y a quelques années. Pour donner une idée de la forme finale du projet, il convient d'exposer brièvement la situation actuelle de l'industrie de la tannerie, l'évolution de l'attitude du Gouvernement et ce qui caractérise aujourd'hui cette attitude. Nous allons examiner d'abord l'aspect général de la question.

L'industrie de la tannerie est concentrée en RAU dans des quartiers spéciaux des deux principales villes, Le Caire et Alexandrie. L'industrie du Caire, organisée en unités de dimensions diverses et passant par tous les stades de la technique, depuis l'artisanat jusqu'au type le plus moderne, entre pour 70 pour 100 environ dans la production totale de cuir tanné de la RAU. L'industrie d'Alexandrie, qui se situe à un niveau technique nettement supérieur, produit le reste. Ces deux centres utilisent des cuirs et peaux aussi bien locaux qu'importés.

Il y a environ 80 tanneries au Caire, et on compte presque le double d'unités de production autonomes ou organisées, du fait que les agglomérations sont sous-louées ou morcelées. Toutes les unités sont actuellement concentrées dans un vieux quartier du Caire et constituent un assemblage de vieux bâtiments délabrés situés de chaque côté d'une rue principale dont la surface est en grande partie couverte d'effluents qui forment des ruisseaux et des flaques nauséabonds. A quelques différences près d'une tannerie à l'autre (et avec quelques rares mais réelles exceptions) les bâtiments sont vétustes et délavés et la surface de travail est encombrée de machines et de matériel à la fois archaïques et inefficaces. L'organisation de la production est médiocre dans la plupart des plus grandes tanneries qui se sont étendues au hasard au cours des années, et dans les pires des cas il ne s'agit parfois que d'un assemblage ingénieux qui tient du jeu de patience. L'augmentation des coûts résultant d'un mauvais agencement d'implantation rationnelle et de l'usage d'un matériel vétuste et défectueux est encore aggravée par la faible productivité de la main-d'oeuvre (le rendement individuel normal à l'heure est d'environ 4 à 5 pieds carrés contre 25 en Europe),

et par la pénurie de personnel suffisamment formé. Pour un grand nombre de petites tanneries, la situation se trouve encore compliquée du fait que leurs ressources financières sont insuffisantes par rapport au volume de la production. Du point de vue de l'ouvrier, la vie professionnelle est caractérisée à la fois par des salaires insuffisants et des conditions de travail contraires à toutes les règles de l'hygiène.

Il est un autre aspect économique de la situation des tanneries qu'il conviendrait de souligner : faute de normes, la **qualité** des **cuirs** tannés a considérablement baissé au cours des dernières années.

Les conditions défavorables régnant dans l'industrie de la tannerie au Caire ont attiré l'attention des pouvoirs publics dès la création de l'Organisation générale égyptienne en 1960.

Tout d'abord une politique correctrice a été élaborée à une échelle modeste. Il a été décidé de créer, sous les auspices de la CITC, une tannerie modèle, dotée d'un matériel moderne et d'un encadrement suffisant de techniciens. Il devait s'agir d'une grande usine complète dont on espérait qu'elle aurait une influence stimulante sur les autres tanneries et qui devait aussi servir à la formation, dans des conditions beaucoup plus **satisfaisantes** que les centres de formation existants. Parallèlement, on visait également à grouper en coopératives les petites tanneries en utilisant les ouvriers et contremaîtres de ces unités; il était prévu que la portion récupérable des machines existantes pourrait en quelque sorte constituer une contribution matérielle au capital des coopératives, lequel serait complété par des crédits fournis par l'Etat.

Il est apparu rapidement que c'était là une politique trop simpliste. Le genre de réaménagement nécessaire était manifestement impossible dans le cadre de la zone encombrée et sans dégagement dans laquelle sont situées les tanneries.

Dans un second projet, il a donc été décidé de transférer en bloc toutes les tanneries sur un nouveau terrain de 50 hectares dans les faubourgs du Caire. Cet emplacement, à Bassatin près de Mokattam, devait être, dans les

grandes lignes, organisé de la façon suivante :

La tannerie modèle envisagée plus haut devait y être construite et le centre de formation professionnelle situé à proximité des tanneries actuelles être transféré à Bassatin. Les 85 tanneries existantes (représentant 135 producteurs) devaient être réorganisées en 19 unités groupées en coopératives, un emplacement étant réservé pour 11 unités supplémentaires. Les services communautaires assurés par la CITC devaient comprendre l'électricité, l'eau, la voirie, les magasins de produits chimiques, le traitement des effluents, des entrepôts centraux pour les cuirs et peaux, un laboratoire d'analyse chimique, une fonderie, un atelier de réparation et de construction mécanique et un atelier de charpenterie. Il avait été envisagé également d'installer sur place des services tels que banque, bureau de poste, poste de police, "cafeteria", infirmerie, etc. En outre, un marché aux cuirs devait être établi et des terrains aménagés mis à la disposition de fabriques de produits connexes tels que colle, gélatine, similibuir, etc. Enfin, il avait été prévu de construire dans les environs de logements pour les travailleurs.

Après avoir étudié de façon assez approfondie les détails du projet, les pouvoirs publics ont maintenant arrêté leur politique définitive. Probablement en raison des gros capitaux qui seront investis par l'Etat dans les installations communautaires et dans le financement des coopératives, et peut-être aussi parce que la question des dimensions optimales a été reconsidérée, la CITC a commencé une nouvelle étude. La tâche est actuellement abordée en fonction des résultats de cette étude.

Le terrain de Bassatin reste toujours le centre de développement, et la tannerie modèle (encore que le mot "modèle", comme nous allons le voir, n'applique plus) ainsi que les diverses installations communautaires demeurent partie intégrante de la nouvelle cité des tanneurs. Mais le nombre de tanneries a été réduit à six (sept avec la tannerie modèle), leurs dimensions respectives étant accrues d'autant. (La capacité globale des sept tanneries sera de 50 pour 100 plus élevée que la production actuelle estimée des tanneries du Caire).. C'est la CITC qui sera propriétaire de ces tanneries mais

elles ne constitueront pas des sociétés coopératives. En tout état de cause, elles remplaceront en temps voulu les tanneries actuelles qui sont appelées à être fermées.

La nouvelle organisation prévoit un degré poussé de spécialisation. Tandis que la tannerie modèle fonctionnera selon un système de production "mixte", les six autres tanneries seront réparties comme suit, suivant leurs fabrications : deux pour les cuirs d'empeigne, deux pour les cuirs à semelle et deux pour les cuirs souples.

En outre, étant donné que les nouvelles tanneries ne sont pas disposées à récupérer les machines utilisées dans les tanneries existantes, on compte sur une montée en flèche de la productivité. D'une part, le rendement individuel à l'heure doit passer de 4 à 5 pieds carrés, à 24 pieds carrés; il pourra supporter ainsi la comparaison avec celui de tanneries européennes modernes. Par ailleurs, le nombre d'ouvriers sera réduit de 2.800 à 985 mais il y aura une augmentation sensible du nombre de travailleurs non manuels qui sera porté à 400.

L'investissement total, non compris les logements des ouvriers mais en comptant les services communautaires et le capital d'exploitation, finira par dépasser huit millions de livres égyptiennes.

Les travaux d'adduction d'eau et d'électricité et de construction des égouts sont déjà en cours et ceux de construction de rues devaient commencer en mars ou avril de cette année. On a déjà adjudgé ce contrat pour construction de la tannerie "modèle" qui entrera sans doute en production en mai 1965. On se propose d'échelonner quelque peu la construction des six autres tanneries. Les fondations de deux d'entre elles - l'une pour les cuirs souples et l'autre pour les cuirs à semelle - seront probablement posées vers le milieu de cette année, et celles des quatre autres en 1965 et 1966.

B. Zones industrielles de Mansoorah et Beniswef

L'Organisation générale égyptienne (EGO) prévoit la création de deux zones industrielles d'environ 8 hectares chacune à Mansoorah et Beniswef.

Mansoorah, à 130 km. au nord du Caire, est une ville où l'on trouve un certain nombre de petites et moyennes entreprises fabriquant des machines-outils et pièces détachées. Beniswef, à 124 km. au sud du Caire, est une région économique qui, dans le passé, a été assez négligée.

La zone de Mansoorah sera probablement consacrée aux industries mécaniques et celle de Beniswef sera plutôt une zone mixte. L'une et l'autre seront construites par tranches de 2 hectares et fourniront chacune les services communautaires de type municipal (eau, électricité, égouts; etc.) à environ 45 usines (c'est là un chiffre tout-à-fait provisoire au stade actuel de la planification).

Il semble que les zones fonctionneront selon deux formules, soit que l'on construise les bâtiments d'abord pour les louer ensuite, soit que l'on trouve d'abord les locataires et que l'on construise selon leurs besoins. Dans l'un et l'autre cas, toutefois, il est prévu de construire quatre types de bâtiments de dimensions différentes, ce qui devrait constituer un choix de modèles suffisant pour répondre aux besoins des diverses industries.

On se propose de calculer le chiffre des loyers de façon qu'il n'y ait ni perte ni profit, en prévoyant des subventions pour les quatre premières années. Selon un plan provisoire, aucun loyer ne serait exigé la première année; 25 pour 100 seraient payés la deuxième année, 50 pour 100 la troisième, et 75 pour 100 la quatrième. A partir de la cinquième année la totalité du loyer devrait être versée.

Dans le cadre des fonctions de l'EGO, des prêts pour constituer un capital d'exploitation ou acheter de nouvelles machines pourront, dans certains cas agréés, être consentis au taux de 3 pour 100 qui est celui appliqué coopératives en RAU (il serait également possible de louer certaines machines.)

En ce qui concerne les services communautaires, on a prévu notamment les installations suivantes : atelier d'entretien général, laboratoire d'essai des matériaux, cantine, bureau de poste, postes de police et de pompiers.

La zone sera dirigée par un Conseil d'administration, composé en partie de représentants de l'EGO et en partie d'industriels de la zone.

On compte actuellement que le budget de l'Etat pour 1964-1965 prévoira les affectations de fonds nécessaires (le coût de chaque zone est estimé à environ 600.000 livres égyptiennes) et que les zones seront prêtes à fonctionner vers le deuxième semestre de 1965.

C. Zones diverses

La RAU envisage sérieusement d'appliquer ces méthodes aux fins de favoriser la multiplication des villes et zones industrielles pendant la période couverte par le deuxième Plan. La question devra être revue à la lumière d'études ultérieures, mais selon les premiers projets, qui en sont encore au stade préliminaire, 120 agglomérations ou zones devraient surgir dans l'ensemble du pays. Très peu d'entre elles atteindront les dimensions de la cité des tanneurs décrite dans la première partie de ce document et bon nombre seront probablement plus petites que les zones de Mansoorah et Beniswef. Le détail de ces nouveaux plans n'est pas encore fixé.